

CONTEXTE GÉNÉRAL ET MÉTHODOLOGIE DES FOCUS GROUPS

La situation sécuritaire

La situation sécuritaire est globalement préoccupante dans les quatre régions de Focus Humanitaire de Diffa, de Maradi, de Tahoua et de Tillabéry. Elle est extrêmement volatile et tributaire du contexte sécuritaire qui prévaut dans les autres pays limitrophes (Mali, Burkina, Nigeria). En plus de la situation sécuritaire, le mauvais état des routes, les aléas climatiques, certaines contraintes administratives ont créé des conditions rendant l'accès humanitaire difficile dans certaines localités de ces régions durant le deuxième semestre 2022 : les populations affectées ont rencontré des difficultés à accéder à l'assistance et aux services humanitaires, les acteurs humanitaires ont également eu des difficultés à accéder aux populations affectées. Malgré les contraintes liées aux différents contextes régionaux, les acteurs humanitaires ont pu apporter l'assistance aux populations affectées durant cette période de rapportage.

Les affrontements armés entre les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les groupes armés non-étatiques (GANE), la présence d'engins explosifs improvisés (EEI), la criminalité opportuniste contre les travailleurs humanitaires et leurs biens, rendraient les mouvements des organisations humanitaires plus dangereux et augmenté les coûts des opérations.

Les activités des groupes armés non étatiques ont conduit à des mouvements massifs de population dans certaines localités et réduit leur accès aux services sociaux de base (marché, école, centre de santé). Le contrôle exercé par les GANE sur certains axes routiers empêchent les populations de se déplacer pour recevoir l'assistance humanitaire dans des localités plus sécurisées.

Etat d'urgence

En réponse au contexte d'insécurité et pour limiter la mobilité des GANE, l'État nigérien a décrété l'état d'urgence dans 3 des 4 régions de focus humanitaire (Tillabéry, Tahoua, Diffa). Cette disposition (qui, progressivement, a concerné plusieurs départements des régions concernées) inclut des restrictions temporaires des mouvements de motos, la fermeture des stations-service et des agences de transfert monétaire, le couvre-feu imposé dans certaines localités. Du fait de l'état d'urgence, le fonctionnement des organisations humanitaires sur le terrain est entravé tandis que la capacité des populations affectées à se déplacer pour accéder à des services sociaux de base (santé, d'éducation, ou autres) a été considérablement restreinte.

L'utilisation des escortes armées

Dans le cadre des opérations humanitaires suscite des discussions au sein de la communauté humanitaire : certains acteurs trouvent que l'utilisation des escortes armées pour effectuer des missions humanitaires sur certains axes n'est ni nécessaire ni profitable à la communauté humanitaire et aux populations affectées. Cette imposition soulève également les inquiétudes de certains acteurs humanitaires sur des aspects liés au respect des principes humanitaires.

Compte tenu de l'insuffisance de l'effectif militaire dédié aux escortes, certains acteurs ont signé des protocoles d'accord avec les FDS, ce qui leur garantit la disponibilité des escortes en cas de besoin. Des discussions de clarification d'approche sur l'utilisation des escortes armées en dernier recours sont en train de d'être menées au sein de la communauté humanitaire.

En plus des aspects liés au respect des principes humanitaires, certains acteurs humanitaires estiment que les frais liés aux escortes militaires sont trop élevés et pèsent lourdement sur le coût des opérations humanitaires.

Le Protocole d'Accord Type (PAT) et le décret du 24 février 2022 relatif au fonctionnement des ONG au Niger imposent certaines contraintes administratives et opérationnelles dans le cadre de la mise en œuvre de l'assistance humanitaire

Les inquiétudes des acteurs humanitaires portent sur certains aspects opérationnels du protocole: la lourdeur et la lenteur des démarches administratives liées au Protocole d'Accord Type (PAT), les exigences administratives et fiscales

lourdes et complexes, l'interférence dans le processus de recrutement du staff des ONG, la difficulté d'obtenir les exemptions de TVA, la duplication des protocoles de mise en œuvre (PME) avec de nouveaux comités de pilotage des projets qui entraînent du retard et de la lourdeur dans la mise en œuvre des projets. Aussi, la demande de partage de données et des listes de bénéficiaires avec les institutions étatiques sont difficilement réconciliables avec les principes humanitaires. Les assises organisées en novembre 2022 ont permis à l'Etat et aux acteurs humanitaires de discuter de ces préoccupations. Le rapport final de ces assises n'est pas encore disponible et le comité mixte de suivi des recommandations de ces assises n'a pas encore été mis en place.

L'accès humanitaire est de plus en plus difficile pendant que les besoins humanitaires sont de plus en plus complexes. La dégradation de la situation sécuritaire augmente le nombre de personnes et de localités dans le besoin. De même, les zones les plus difficiles d'accès sont les zones qui abritent une très grande partie de personnes dans le besoin.

Pour des raisons sécuritaires, l'Etat interdit la construction de sites de réfugiés et des déplacés internes dans certaines localités du pays. De ce fait les personnes déplacées sont contraintes de vivre au sein de la communauté exerçant une pression supplémentaire sur les maigres ressources locales des familles hôtes.

Cette situation rend davantage fastidieux le suivi dans le cadre de l'assistance fournie aux personnes déplacées internes, selon les acteurs humanitaires. Les autorités nationales et régionales insistent afin que les partenaires humanitaires fournissent l'assistance dans les villages d'origine des déplacés internes. Cela contribue à entraîner des mouvements de va-et-vient des déplacés internes entre leur village d'origine et les sites d'accueil. Ils se rendent dans leur village d'origine pour recevoir l'assistance humanitaire et reviennent aussitôt que possible sur leur site de déplacés internes qu'ils jugent plus sécurisés.

Compte tenu des contraintes liées au contexte du pays, l'accès humanitaire constitue un des grands défis de l'assistance des populations dans le besoin. Pour permettre au Groupe de Travail Accès (GdTA) de faire le suivi des contraintes d'accès, OCHA a organisé à trois reprises, des focus groups pour recueillir les perceptions des contraintes d'accès selon les trois types d'acteurs (ONG nationales, internationales et Agences des Nations Unies) dans les 4 régions prioritaires du Plan de Réponse Humanitaire du Niger à savoir Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéry. Ces échanges ont permis d'apprécier, selon les acteurs humanitaires, le niveau de sévérité des contraintes d'accès dans les régions susmentionnées.

La saison des pluies qui a été particulièrement abondante dans certaines régions a contribué à dégrader les infrastructures routières du pays. Les routes secondaires qui relient les chefs-lieux des régions aux localités où vit une bonne partie des populations affectées ont été rendues impraticables. Les acteurs humanitaires ont dû faire face à des défis logistiques et sécuritaires supplémentaires pour atteindre ces populations.

Le mauvais état des routes durant cette période a contribué également à isoler davantage les populations affectées et réduire leur capacité à accéder aux services humanitaires et certaines infrastructures sociales de base comme les centres de santé, les marchés, etc.

Les vols UNHAS offrent l'alternative aux acteurs humanitaires de voyager plus vite et de ne pas utiliser les escortes armées. A souligner cependant que ces vols humanitaires relient uniquement la capitale du pays aux chefs-lieux de régions. Les déplacements à l'intérieur des régions se font uniquement par la voie terrestre.

La fréquence de ces vols est fortement impactée par les aléas climatiques durant certaines périodes de l'année. De juillet à décembre 2022, UNHAS a annulé 17 vols à cause principalement du mauvais temps (fortes pluies, vent de poussière) et de problèmes techniques sur les avions.

Des infrastructures de base ont été détruites, fermées ou abandonnées dans plusieurs localités en proie aux exactions des groupes armés. De ce fait, les populations vivant dans ces localités sont privées d'un accès aux soins de santé, éducation, marchés, etc. Les acteurs humanitaires mettent en place des alternatives pour fournir l'assistance aux populations dans certains secteurs vitaux.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des infrastructures sociales fermées au 31 décembre 2022

Région	Centre De Sante Non Fonctionnels	Ecoles Non Fonctionnelles	Marchés Fermés
Diffa	39	25	0
Maradi	0	11	0
Tahoua	0	32	2
Tillabéry	55	809	26
Total	94	877 écoles non fonctionnelles soit 73.329 enfants privés de scolarité	28

Méthodologie des Focus Groups

La collecte des perceptions des acteurs humanitaires sur les contraintes d'accès a eu lieu en novembre et décembre 2022 dans les quatre régions de focus humanitaire (Tillabéry, Maradi, Tahoua et Diffa).

Dans chacune des régions, des focus groups ont été successivement organisés en présentiel et en ligne (Teams) avec les trois types d'acteurs (ONG nationales, ONG Internationales et Agence des Nations Unies) qui interviennent dans la région. Le niveau administratif retenu pour l'examen des contraintes d'accès est le niveau communal. Même si ce niveau donne plus de détails que le niveau régional, il faudrait cependant souligner que des disparités existent à l'intérieur des communes car les villages qui composent la commune n'ont pas le même niveau de contraintes d'accès. Les prochains focus groups sur les contraintes d'accès peuvent les contraintes d'accès aux villages et localités se trouvant à l'intérieur des communes retenues.

Les participants aux FG se sont basés sur l'examen des neuf principales contraintes d'accès et leur connaissance du contexte pour attribuer une note de sévérité aux contraintes d'accès aux communes de la région.

Ces notes de sévérité varient de 1 à 3 (1 étant la plus faible contrainte, 2 étant la sévérité modérée et 3 étant la sévérité la plus élevée).

Dans les communes qui ont des contraintes d'accès faibles (niveau 1), les interventions humanitaires peuvent atteindre toutes ou presque toutes les personnes dans le besoin et les personnes affectées peuvent atteindre les biens et services humanitaires malgré les difficultés liées au contexte.

Dans les communes qui ont des contraintes d'accès modérées, (score 2) les interventions peuvent atteindre une bonne partie de la population ciblée compte tenu des divers risques liés au contexte.

Dans les communes qui ont des contraintes d'accès élevées, les opérations humanitaires ne peuvent atteindre qu'une petite partie de la population affectée. Compte tenu des risques liés au contexte, les acteurs ont du mal à accéder aux populations affectées. Les populations affectées ont également du mal à accéder à l'assistance humanitaire.

La perception des 3 acteurs (ONG nationales, ONG internationales et Agences du Systèmes des Nations Unies) sur les contraintes d'accès à une commune est obtenue en faisant la moyenne des notes que les trois (3) types d'acteurs ont attribuées aux différentes communes lors des FG. Ces notes de perception commune cachent (dans certains cas) des disparités entre les trois types d'acteurs qui seront également évoquées dans le présent rapport.

Les différentes cartes élaborées à l'issue des focus groups sont annexées au document

La collecte au niveau administratif 3 permet de collecter des informations plus désagrégées sur les contraintes d'accès que le niveau départemental et régional.

Cependant, vu que les analyses sur les contraintes d'accès sont des analyses de proximité, il serait souhaitable que les prochains exercices de collecte d'informations se fasse au niveau 4. Cela permet de collecter des informations plus détaillées sur les contraintes d'accès à l'intérieur des communes vu que les villages qui composent la commune ne font pas face aux mêmes contraintes d'accès.

Cependant, vu le nombre élevé des communes dans certaines régions (plus de 40 à Tahoua, Maradi et Tillabéry), le travail peut se focaliser sur quelques communes choisies sur la base d'un certain nombre de critères retenus.

L'exercice de collecte de contraintes gagnerait davantage en crédibilité et en portée en associant les populations affectées dans l'analyse des contraintes d'accès et des mesures de mitigation de risque à mettre en place pour améliorer la fourniture de l'assistance humanitaire.

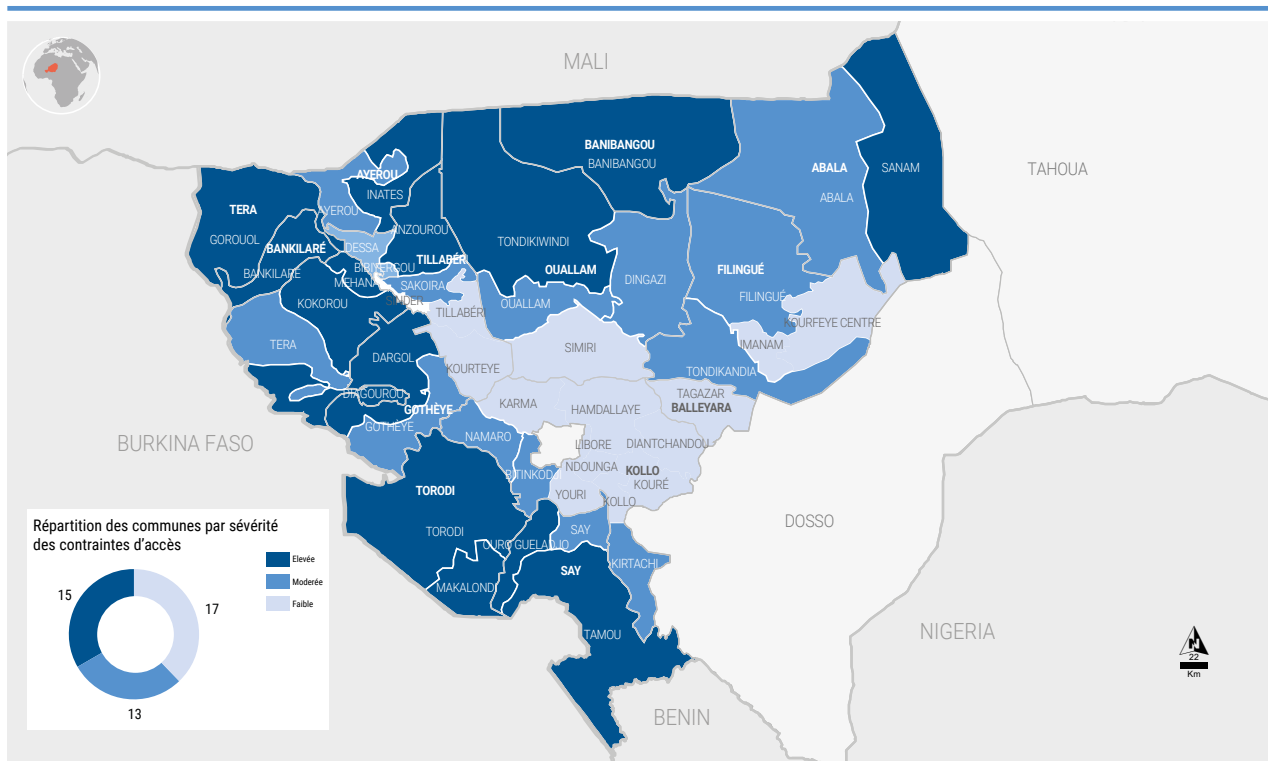
Il serait également pertinent de collecter les perceptions des autorités communales, départementales et régionales sur les contraintes d'accès et les mesures qu'elles proposeraient pour atténuer.

Tillabéry: la perception des acteurs humanitaires sur les contraintes d'accès



NIGER

Tillabéri : Perception de la sévérité d'accès selon les trois acteurs



Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par les Nations Unies.
Date de création : 29 mars 2022 | Sources : OCHA et partenaires | Feedback : ochaniger@un.org | Pour plus d'information : www.unocha.org/niger | www.humanitarianresponse.info/niger | www.reliefweb.int/country/ner | Twitter : @UNOCHA_Niger

Selon les acteurs humanitaires intervenant dans la région de Tillabéry, 17 des 45 communes de la région (38% du total) présentent des contraintes d'accès faibles (score 1) tandis que 13 communes sur 45, soit 29%, présentent des contraintes d'accès modérées (score 2). Les 15 communes restantes (soit 33% du total) présentent des contraintes d'accès élevées (score 3).

En se basant sur la carte, on remarque que les 15 communes qui ont un score élevé de contraintes d'accès sont situées dans les zones frontalières avec le Burkina-Faso et/ou le Mali.

Les communes avec contraintes d'accès modérées

Les 13 communes qui ont un score de sévérité modéré (2) de contraintes d'accès sont situées un peu plus à l'intérieur de la région, d'autres communes les séparent des frontières avec le Burkina Faso et le Mali. Cette position géographique à l'intérieur de la région les protégerait davantage des incursions des groupes armés non étatiques.

Cependant les communes de Téra, Gothèye (frontière avec le Burkina Faso), Abala et Ayorou (frontière avec le Mali) ont un score de sévérité 2 malgré leur proximité avec le Mali et le Burkina Faso. Les acteurs expliquent cela par la réduction du nombre d'incidents sécuritaires durant le troisième trimestre, la présence des opérations militaires et les patrouilles des FDS et le bon état des routes.

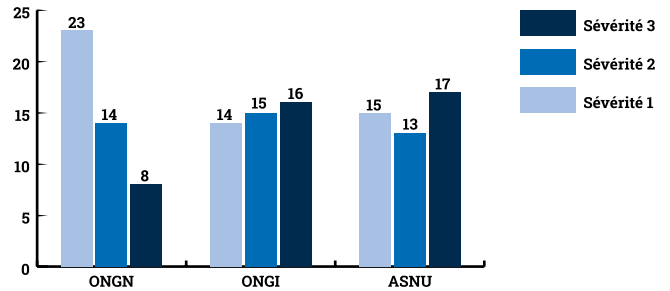
Les communes avec contraintes d'accès faibles

les 17 communes qui ont un score de contrainte d'accès faible sont encore plus situées à l'intérieur de la région, certaines parmi elles sont mitoyennes aux régions de Niamey et de Dosso. La distance qui les sépare avec les frontières du Mali et du Burkina Faso, la proximité avec la région de Niamey leur donneraient une sorte de double protection contre les incursions des groupes armés.

En définitive, le contexte sécuritaire a été un déterminant lourd dans la perception des contraintes d'accès aux 47 communes de la région de Tillabéry.

Les disparités entre les différents types d'acteurs sur les perceptions des contraintes d'accès dans la région de Tillabéry

Il existe des disparités dans la perception des contraintes d'accès selon le type d'acteur. Les notes attribuées aux communes frontalières avec le Burkina et le Mali varient de 1 à 3 selon le type d'acteur. Les ONG nationales ont attribué une note de sévérité 1 à la commune d'Ayorou à laquelle les Agences du système des Nations Unies et les ONGI ont attribué un score 2 de sévérité des contraintes d'accès.



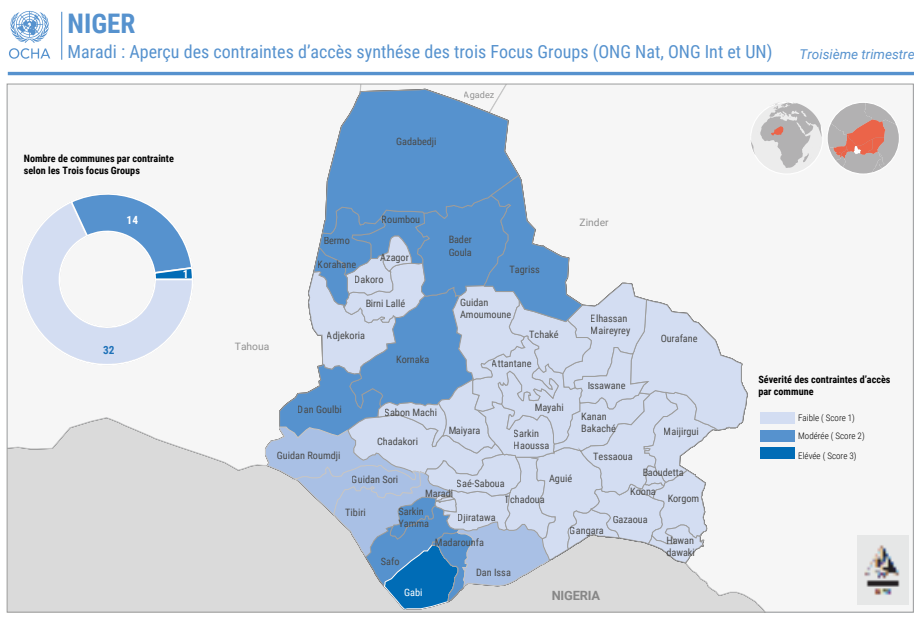
Répartition des communes de Tillabéry selon les notes de sévérité des contraintes d'accès selon les trois types d'acteurs

Le graphique ci-contre nous donne la répartition des 45 communes de la région de Tillabéry selon les notes de sévérité des contraintes attribuées par les trois types d'acteurs.

Le contraste est très prononcé entre les ONG nationales et les deux autres types d'acteurs (ONGI, ASNU) à propos du nombre de communes ayant un score de sévérité faible dans la région de Tillabéry. Pour les ONG nationales 23 des 45 communes ont un score de sévérité 1. Pour les ONGI et les ASNU, elles sont 14 et 15 communes. Ainsi les ONG nationales estiment que les interventions qu'elles mettent en œuvre dans la région de Tillabéry durant cette période pourraient atteindre 80 à 100% des populations affectées. Pour les ONGI et les ASNU les interventions mises en œuvre dans la région ne pourraient atteindre la presque totalité des populations que dans 14 et 15 communes respectivement. Concernant le score de sévérité 3, les ONG Nationales estiment que seules 8 des 45 communes de Tillabéry font face à des contraintes d'accès à cause desquelles les interventions humanitaires ne pourraient atteindre qu'une petite partie de la population affectée. Pour les ASNU et les ONGI respectivement 17 et 16 communes de la région de Tillabéry ont des contraintes d'accès élevées.

Les trois types d'acteurs se rapprochent davantage sur le nombre de communes de la région ayant un score de sévérité 2 (modéré). En effet, pour les Agences des Nations Unies, 13 communes ont un score 2 de sévérité des contraintes tandis que pour les ONG internationales et nationales, elles sont respectivement de 15 et de 14. Les acteurs humanitaires qui interviennent dans la région de Tillabéry estiment que les projets d'assistance humanitaire mis en œuvre dans ces communes peuvent atteindre une partie importante de la population affectée.

Maradi: la perception des acteurs humanitaires sur les contraintes d'accès



Les frontières, les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas la reconnaissance ou l'acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.
 Date de création: 24 Novembre 2022 | Source: Les trois Focus Groups (ONG Nationales, ONG Internationales et Agences des Nations Unies) intervenant à Maradi

Selon les trois types d'acteurs (ASNU, ONGI, ONGN), 32 des 47 communes de la région présentent des contraintes d'accès faibles (score 1) tandis que 14 des 47 communes présentent des contraintes d'accès modérées (score 2). Une seule commune présente des contraintes d'accès élevées (score 3).

En se basant sur la carte, on remarque que les 15 communes qui ont un score élevé de contraintes d'accès sont situées dans les zones frontalières avec le Burkina-Faso et/ou le Mali .

La commune qui a le score de sévérité 3 est celle de Gabi

Elle est située sur la frontière avec le Nigeria, mitoyenne à l'Etat fédéré de Zamfara au Nigeria qui fait face à de nombreux défis sécuritaires. Les contraintes évoquées par les acteurs pour attribuer cette note de sévérité à la commune de Gabi sont liées à la présence et aux incursions des GANE qui se replient facilement au Nigeria ou se réfugient dans leur sanctuaire de la forêt de Babban-Rafi après avoir commis leurs forfaits. Les focus groups ont également évoqué les affrontements entre les FDS et les GANE, les enlèvements contre rançon, les assassinats ciblés, les vols de bétail et les trafics de tout genre.

La deuxième contrainte évoquée porte sur les difficultés d'accès physique : les routes et les pistes secondaires sont particulièrement difficiles pendant la saison des pluies, le mauvais état du réseau téléphonique, la poussée des semis pendant la saison des pluies qui augmente les risques de se perdre lors des déplacements, les contraintes exercées contre les populations qui sont obligées de se réfugier pour passer la nuit dans les villages plus sécurisés, la fermeture des services sociaux de base (écoles surtout).

Il a été évoqué des cas où les populations affectées se trouvent obligées de se rendre dans des localités plus sécurisées pour recevoir l'assistance avec les risques de se faire quand même braquer sur le chemin de retour.

Les contraintes d'accès modérées

Selon les acteurs humanitaires de Maradi, 14 des 47 communes de la région font face à des contraintes d'accès modérées. Parmi elles, six (6) sont situées au Nord la Région et 8 sont situées sur la bande frontalière avec le Nigeria (6) et à la région de Tahoua (1 commune). La commune de Guidan Roudji a, quant à elle, des frontières communes avec le Nigeria et la région de Tahoua.

Les communes situées au Nord font face à des contraintes d'ordre sécuritaires (couloirs de passage des trafiquants, incursion des GANE, criminalité opportuniste, vol de bétail, braquage ciblé des commerçants de retour des marchés hebdomadaires, assassinat ciblé, trafic de drogue, d'armes et de personnes, etc.).

Les communes situées au sud sur la bande frontalière font face à beaucoup de défis sécuritaires : la proximité avec le Nigeria, la forêt de Babban-Rafi favorisent les incursions armées fréquentes des bandits armés sur le territoire de ces communes. Elles font face à des assassinats ciblés, des enlèvements suivis de viols et/ou de demande de rançon, des vols de bétail, etc. Ces communes font également face à des contraintes d'ordre administratives du fait que l'Etat impose l'utilisation des escortes pour les déplacements des acteurs humanitaires vers ou à l'intérieur des localités situées sur la bande frontalière avec le Nigeria ou au Nord de Dakoro.

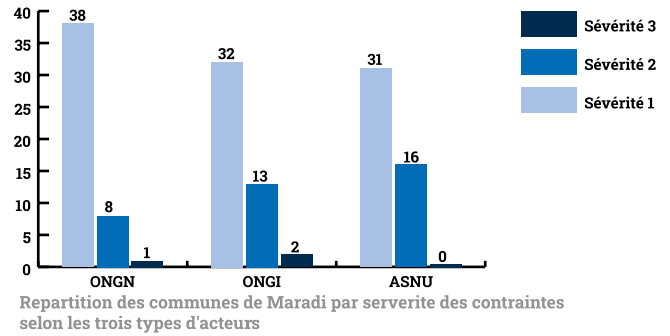
Les coûts liés aux escortes militaires, la procédure de demande d'escorte jugée lourde, le manque d'effectifs FDS disponibles pour les escortes sont perçus comme des difficultés qui entravent la fourniture de l'assistance humanitaire. Les autres communes sont situées sur la bande sud, dans la zone frontalière avec le Nigeria. Du fait de la proximité avec certains Etats du Nigeria faisant face à d'énormes contraintes sécuritaires, ces communes subissent des incursions répétées des groupes armés. En outre, le mauvais état du réseau téléphonique, des routes et des pistes rend particulièrement difficiles les mouvements de véhicules pendant la saison des pluies.

En définitive, le contexte sécuritaire a été un déterminant lourd dans la perception des contraintes d'accès aux 47 communes de la région de Tillabéry.

Contraintes d'accès faible

Selon les acteurs intervenant à Maradi, 32 des 47 communes de la région ont des contraintes d'accès faibles. Autrement dit, les interventions humanitaires mises en œuvre dans ces 32 communes peuvent atteindre presque la totalité des populations affectées sans risques majeurs sur les deux parties. Ces communes sont situées à l'intérieur de la région, entourées au Nord et au Sud par des communes qui ont des contraintes d'accès modérées.

Les ONG internationales estiment que 2 communes sont inaccessibles contre 1 seule commune pour les ONG nationales. Cette disparité des notes de sévérité des contraintes d'accès repose principalement sur les stratégies d'intervention de ces acteurs : Les Agences des Nations Unies utilisent les escortes armées pour intervention. Les ONG internationales et les Agences des Nations Unies interviennent dans certaines communes d'accès difficile ou modéré à travers les ONG nationales comme partenaires d'implémentation et de mise en œuvre.



L'appui aux services techniques de l'Etat est également une stratégie qui permet à ces deux types d'acteurs de mettre en œuvre leurs programmes d'assistance.

Diffa: perception des contraintes d'accès par les acteurs humanitaires

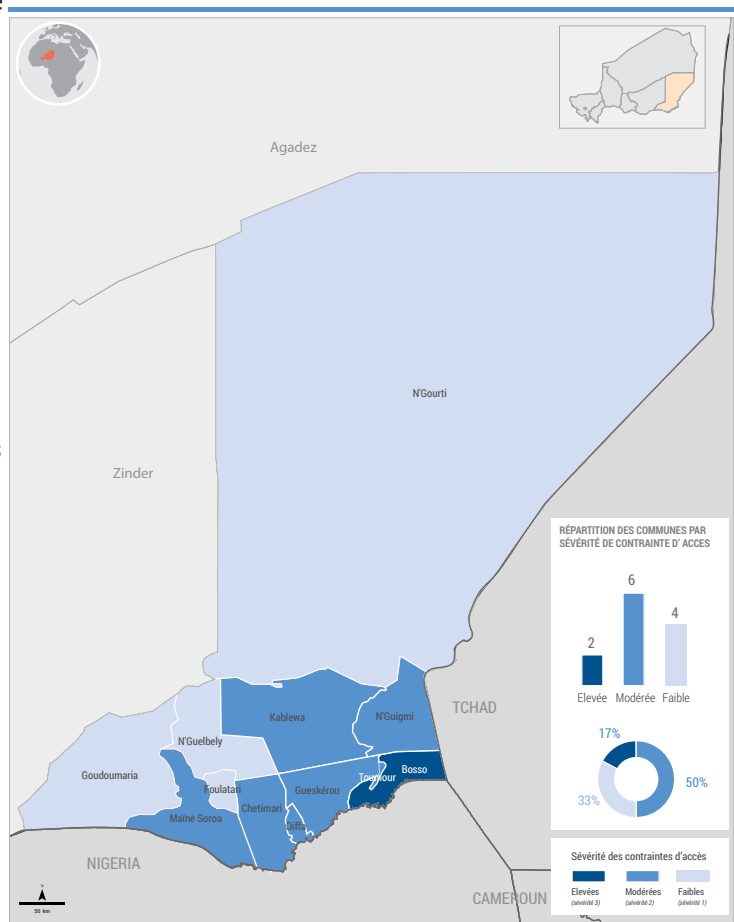
Les ONG internationales estiment que 2 communes sont inaccessibles contre 1 seule commune pour les ONG nationales. Cette disparité des notes de sévérité des contraintes d'accès repose principalement sur les stratégies d'intervention de ces acteurs : Les Agences des Nations Unies utilisent les escortes armées pour intervention. Les ONG internationales et les Agences des Nations Unies interviennent dans certaines communes d'accès difficile ou modéré à travers les ONG nationales comme partenaires d'implémentation et de mise en œuvre. Selon les acteurs humanitaires intervenant à Diffa, 2 des 12 communes de la région ont un score élevé de contraintes d'accès pendant que 4 communes ont des contraintes d'accès modérées et que les 6 autres ont des contraintes d'accès faibles.

Les communes qui ont un score élevé de contraintes d'accès sont toutes les deux situées dans le département de Bosso, celles de Bosso et de Toumour. Les éléments de contexte évoqués par les acteurs pour attribuer le score 3 à ces communes sont entre autres leur proximité avec l'Etat du Borno (Nigeria) considéré comme un des fiefs des groupes armés non étatiques [comme Boko Haram (BH)] qui effectuent des incursions régulières sur le territoire nigérien. Les acteurs ont également évoqué la présence d'EEI sur les axes routiers, le mauvais état des routes qui sont davantage dégradées pendant la saison des pluies.



NIGER

DIFFA - Perceptions des contraintes d'accès selon les Agences des Nations Unies (Juillet à Décembre 2022)



Les frontières, les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas la reconnaissance ou l'acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.
Date de création: 6 décembre 2022 Source: Partenaires humanitaires Contact: ochaniger@un.org www.unocha.org/niger

Du fait du mauvais état des routes, les acteurs humanitaires voulant se rendre à Bosso sont obligés de faire des détours qui les rapprochent davantage du lit de la Komadougou qui est le fief de BH. A ces éléments s'ajoutent la présence d'une forêt boisée qui abrite les GANE, l'interdiction imposée par les autorités régionales d'emprunter certains axes routiers de la zone considérés comme zones d'opérations militaires, l'ingérence des autorités régionales qui exigent que les populations déplacées soient assistées dans leur zone de retour (voire village d'origine), les enlèvements contre rançon, les assassinats ciblés, l'instauration de l'état d'urgence qui réduit la mobilité des acteurs humanitaires et de la population. Malgré ces contraintes, des acteurs humanitaires interviennent dans ces communes en mettant en place des stratégies d'atténuation des risques liés au contexte.

Pour certaines communes comme celles de Nguel-Beyli, de Foulatari et de Ngourti, le facteur qui a déterminé l'attribution d'un score élevé de contraintes d'accès est principalement lié à l'avancée des dunes de sable qui constituent un obstacle majeur pour les acteurs intervenant dans ces localités (embourbements des véhicules, accidents parfois mortels, etc.)

A noter que les acteurs SNU n'interviennent pas à Bosso depuis 2019 pour des raisons liées à l'insécurité. L'alternative de l'utilisation d'escortes armées et de véhicules blindés pour mener des interventions à Bosso est en discussion au niveau des responsables en charge de la sécurité des agences des Nations Unies. L'ASMT de Diffa avait proposé l'utilisation de véhicules blindés et d'escortes militaires pour les agences des Nations Unies qui voudraient effectuer des missions à Bosso. A ce jour, cette recommandation n'a pas encore été validée par la Security Management Team (SMT).

Les contraintes d'accès modérées

Les 4 communes qui ont des contraintes d'accès modérées sont situées dans le département de Diffa (Chetimari et Gueskerou) et de N'Guiguimi (N'Guiguimi et Kabalewa). Les éléments de contexte évoqué par les acteurs humanitaires pour attribuer cette note de sévérité modérée à ces quatre communes sont entre autres : les incursions régulières des GANE, le mauvais état des routes, les enlèvements et assassinats ciblés, les enlèvements contre rançon, le braquage des routes, la criminalité opportuniste, les inondations. Les fortes pluies entraînent le débordement du lit de la Komadoukou rendant les mouvements en voiture extrêmement difficiles et périlleux pendant l'hivernage. L'instauration de l'état d'urgence et de ses mesures d'application impactent les mouvements des acteurs humanitaires. Malgré ces facteurs, certains acteurs mettent en place des mesures de mitigation des risques qui leur permettent d'intervenir dans ces communes et d'atteindre les populations affectées.

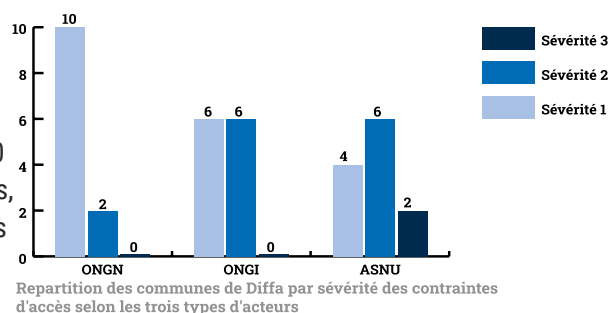
Contraintes d'accès faible

Les acteurs humanitaires ont attribué le score 1 de sévérité des contraintes d'accès à 6 communes de la région de Diffa. Ces communes sont situées dans les départements de Mainé-Soroa (communes de Mainé-Soroa, de Foulatari et de N'Guel-Beyly qui font face à des problèmes d'avancée des dunes rendant les trajets par voie terrestre difficiles et périlleux), de Goudoumaria (commune de Goudoumaria), de N'Gourti (commune de N'Gourti) et de Diffa (commune de Diffa). Selon les acteurs, les interventions humanitaires peuvent être mises en œuvre dans ces communes et atteindre plus de 80% de la population affectée malgré quelques difficultés opérationnelles : les restrictions des mouvements liées à l'application de l'état d'urgence (couvre-feu, restrictions des mouvements des motos), l'état sablonneux des routes, les conflits communautaires, la porosité de la frontière avec le Nigeria qui favorise le banditisme résiduel.

Perceptions désagrégées des contraintes d'accès selon les trois types d'acteurs

Le graphique ci-contre donne la répartition des 12 communes de la région de Diffa selon les notes de sévérité des contraintes d'accès attribuées par les trois types d'acteurs (ONGI, ONGN, ASNU) intervenant dans la région.

Ainsi les ONG nationales estiment que seules les communes de Bosso et de Toumour ont des contraintes d'accès élevées. Les 10 autres communes de la région ont des contraintes d'accès faibles, autrement dit les activités humanitaires mises en œuvre dans ces 10 communes pourraient atteindre plus de 80% de la population sans difficultés majeures, sans risques majeurs aussi bien pour les acteurs humanitaires que pour les populations affectées.

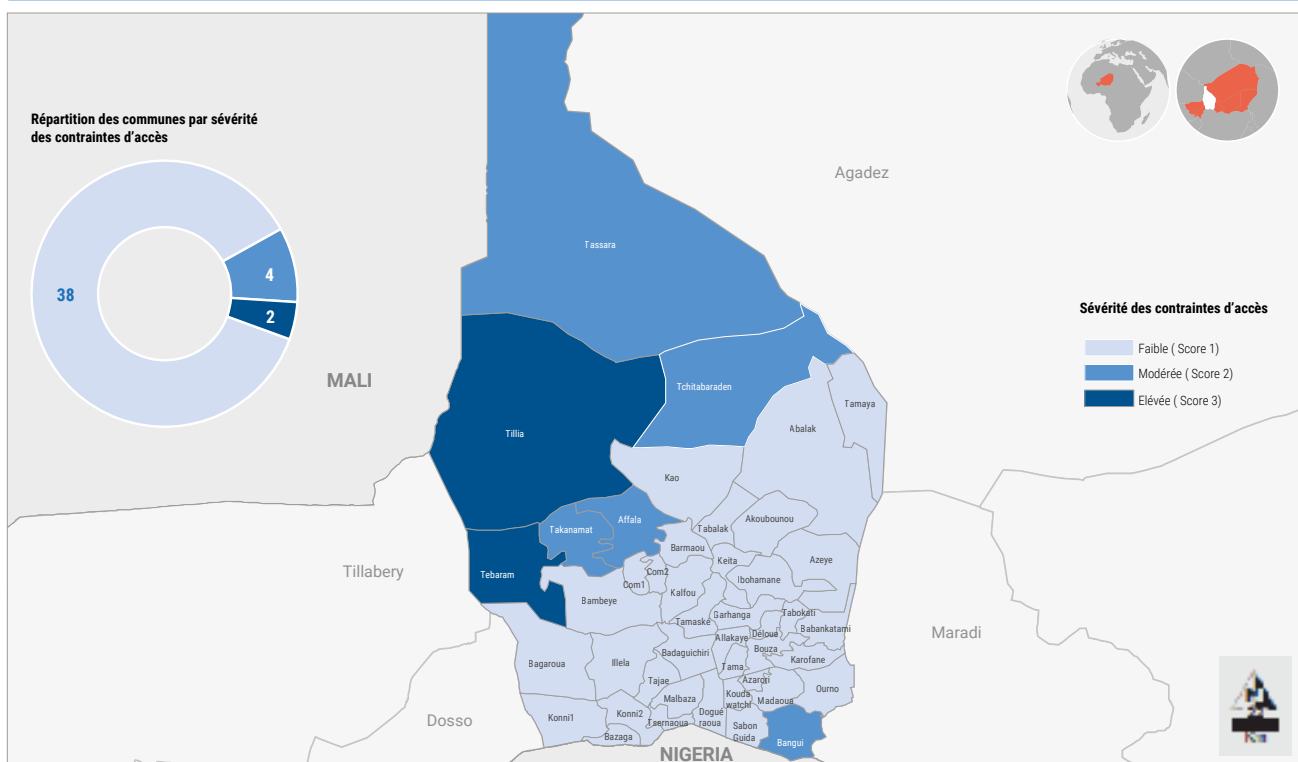


Les ONG internationales estiment que 6 des 12 communes ont des contraintes d'accès modérées, les 6 autres ont des contraintes d'accès faibles. Elles estiment qu'aucune commune de Diffa ne fait face à des contraintes d'accès élevées qui pourraient impacter l'accès humanitaire.

Les notes de sévérité des contraintes que les ASNU ont attribué aux 12 communes sont un peu plus disparates. Pour ces acteurs, 2 communes ont un score élevé de sévérité des contraintes d'accès, 4 autres communes ont des contraintes modérées tandis que 6 autres ont des contraintes d'accès faibles.

Tahoua : perception des contraintes d'accès par les acteurs humanitaires**NIGER**

OCHA Tahoua : Perceptions des contraintes d'accès selon les Trois Focus groups (ONG Nat, ONG Int et UN) Troisième trimestre



Les frontières, les noms indiqués et les désignations employées sur cette carte n'impliquent pas la reconnaissance ou l'acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.
Date de création: 01 Décembre 2022. Source: Trois Focus Groups ONG Nationales, ONG Internationales et Agences des Nations Unies intervenant à Tahoua

Les communes avec des contraintes d'accès élevées

Selon les acteurs humanitaires intervenant dans la région de Tahoua, deux (2) des 44 communes de la région de Tahoua ont des contraintes d'accès élevées (score 3). Ces deux communes sont celles de Tilla (frontalière avec le Mali) et de Tassara (frontalière avec la région de Tillabéry). Les facteurs qui ont été évoqués par les acteurs humanitaires pour attribuer ce score élevé de sévérité des contraintes d'accès à ces deux (2) communes sont entre autres le mauvais état des routes et les longues distances à parcourir pour atteindre les communes à partir de la capitale régionale avec des risques de s'embourber pendant la saison des pluies, les difficultés d'accès à certains villages à l'intérieur de ces communes du fait de la présence et des activités des GANE qui bénéficient de la complicité de la population locale.

Dans certaines des localités de la commune de Tilla, les GANE procèdent au prélèvement des taxes illégales, à la destruction des infrastructures de communication, au saccage et à la fermeture des écoles, des centres de santé et des agences de transfert d'argent. Selon les acteurs humanitaires, les risques sécuritaires sont énormes dans cette zone (affrontements GANE/GANE, GANE/FDS, présence d'EEI sur les axes routiers) malgré la présence des FDS et des forces armées étrangères qui organisent des patrouilles régulières sur les axes routiers.

Aussi l'imposition de l'Etat d'urgence qui est en vigueur dans les départements de Tilla et de Tassara entrave la libre circulation des acteurs humanitaires et des populations affectées.

Les communes avec contraintes d'accès modérées

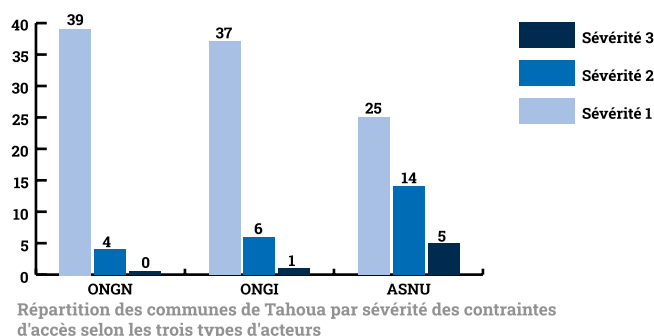
Selon les acteurs intervenant à Tahoua, quatre des 44 communes de Tahoua ont des contraintes d'accès modérées. Ces communes sont celles de Bangui (département de Madaoua), de Tassara (département de Tassara) d'Affala et Takanamat dans le département de Tahoua et de Tassara. Les éléments de contexte pour lesquels les acteurs humanitaires ont attribué ce score de sévérité à ces communes sont entre autres la proximité de certaines de ces communes avec le Nigeria (Bangui) et le Mali (commune de Tassara). Cette proximité favorise les incursions de groupes armés dans ces communes, les enlèvements contre demande de rançon, les assassinats ciblés. Les GANE qui mènent des incursions dans ces localités imposent les taxes illégales et ont détruit les infrastructures de communication de la zone.

Les communes avec contraintes d'accès faibles

Selon les acteurs humanitaires, 38 des 44 communes de Tahoua ont des contraintes d'accès faibles. Selon les acteurs, les interventions humanitaires mises en œuvre dans ces communes pourraient atteindre au minimum 80% de la population malgré certains risques opérationnels liés au contexte. Ces risques sont entre autres les braquages des véhicules de transport en commun, les attaques ciblées des commerçants les jours de marché, le mauvais état des routes qui se dégradent davantage pendant la saison des pluies.

La disparité dans la perception des contraintes d'accès selon le type d'acteur

Les ONG nationales estiment que 39 des 44 communes ont des contraintes d'accès faible, autrement et selon ces acteurs les interventions humanitaires pourraient atteindre plus de 80% de la population affectée sans risques majeurs pour les deux parties. Les ONG internationales estiment que seules 37 des 44 communes ont le score 1 de sévérité des contraintes et les ASNU 25.



Aussi les ASNU estiment que 5 des 44 communes de la région ont des contraintes d'accès élevées. Autrement dit selon ces acteurs, les interventions humanitaires dans ces communes ne pourraient pas atteindre plus de 20% des populations affectées compte tenu des risques liés au contexte. Pour les ONG internationales seule 1 commune de la région est dans ce cas de figure. Pour les ONG nationales, aucune commune de la région n'a des contraintes d'accès élevées.

En ce qui concerne les contraintes d'accès modérées, les ONG internationales estiment que 6 des 44 communes de la région font face à des contraintes d'accès modérées. Autrement dit les interventions humanitaires dans ces 6 communes ne pourraient pas atteindre plus de 50% de la population affectée. Les ASNU estiment que 14 communes ont des contraintes d'accès modérées contre 4 pour les ONG Nationales.

Ci-dessous les liens pour accéder aux cartes des sévérités des contraintes d'accès issues des discussions en focus groups avec les trois types d'acteurs (ONGN, ONGI, ASNU) dans les quatre régions de focus humanitaire.

1. Diffa

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Nationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-diffa-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-nationales-juillet-decembre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Internationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-diffa-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-internationales-juillet-decembre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ASNU

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-diffa-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-agences-des-nations-unies-juillet-decembre-2022>

2. Maradi

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Nationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-maradi-aperçu-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-nationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Internationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-maradi-aperçu-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-internationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ASNU

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-maradi-aperçu-des-contraintes-daccs-selon-les-agences-des-nations-unies-troisieme-trimestre-2022>

3. Tahoua

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Nationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tahoua-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-nationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Internationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tahoua-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-ong-internationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ASNU

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tahoua-perceptions-des-contraintes-daccs-selon-les-agences-du-systeme-des-nations-unies-troisieme-trimestre-2022>

4. Tillabéri

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Nationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tillaberi-perception-de-la-severite-daccs-selon-les-ong-nationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ONG Internationales

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tillaberi-perception-de-la-severite-daccs-selon-les-ong-internationales-troisieme-trimestre-2022>

La répartition des communes par contraintes d'accès selon les ASNU

<https://reliefweb.int/map/niger/niger-tillaberi-perception-de-la-severite-daccs-selon-les-agences-un-troisieme-trimestre-2022>